



SPECIALISATION ASIATIQUE BASE, THAÏ 1 ET 2, JAPONAISE, INDIENNE

Enseignement Secondaire Inférieur de Transition

DOSSIER PEDAGOGIQUE :

UE357 - Code 451109U11E2

www.cefor.be/web/formations.php?Adm=357

Enseignement Secondaire Supérieur de Transition

UE171 - Code 451101U21E1

www.cefor.be/web/formations.php?Adm=171

Organisation	Nombre périodes	3X60P ET 1X40P
	Local	Atelier cuisine
	Horaire	1 fois semaine matin (9H30 à 14H45) ou soir (17h00 à 22h15)

Conditions d'entrée	Attestation de réussite équivalente ou supérieur à la première unité de cuisine de la section restauration ou en passant un test Entrée en thai 2 : réussite d'au moins 1 module asiatique Acceptation Règlement d'Ordre Intérieur (ROI) du Cefor
Participation financière :	Inscription +- 130 € (4 modules) +- 25 € Sur présentation d'attestation FOREM, CPAS, AWIPH, - 18 ans Support de cours : Notes à charge de l'étudiant Matières premières : +- 18 €/cours (prévoir avance 30 € au 1 ^{er} cours) Matériel professionnel : Tenue (notamment sécurité) + matériel : +-155 € Le Cefor ouvre un magasin de la 2 ^{ème} semaine de cours jusqu'au début octobre

Programme de cours	La formation de cuisine asiatique permet de « rencontrer » la cuisine de différents pays : Thaïlande, Chine, Japon, Inde. Chaque module est consacré à l'apprentissage des techniques et recettes propres à l'un de ses pays et parfois même à une région particulière d'un pays. Le module permet de : Découvrir le matériel et l'outillage particuliers à la cuisine asiatique (wok, cuisson vapeur...). Découvrir, sélectionner et traiter des fruits, légumes, épices, condiments, riz... propres à la région abordée. Apprentissage des techniques de découpes des produits en ce compris les poissons, les crustacés et les diverses formes de cuissons. Le riz, les nouilles : variétés, cuissons, accompagnements (sauce, légumes...).
---------------------------	---

Méthodes d'enseignement : Respect des horaires et présences requises

Cours pratiques en atelier réalisés en groupes, cours théoriques

Evaluations : L'évaluation portera sur les acquis d'apprentissage (voir dossier pédagogique)

- **Evaluation formative et continue** (en cas d'absence, report sur l'évaluation finale)
- **Evaluation finale** : juin selon date(s) à préciser par le professeur
- **2^{ème} session (si ajourné)** : début septembre (pas de report en cas d'absence injustifiée)